

Compte-rendu de la formation spécialisée du 30 septembre 2025

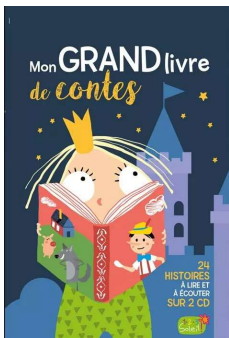
On pourrait résumer cette instance ainsi : « *J'ai bu beaucoup de baratin et ça m'a trop saoulé !* ». Même si notre situation géographique nous met « face à la mer », là ça serait plutôt « face contre terre »... À l'image des autruches, il semble qu'à la DIRCOFI Sud-Est Outre-Mer, la Direction préfère garder la tête dans le sable et minimiser les problèmes :



- Un homme issu d'une association anti-impôt est accueilli après avoir prétendu être « *sous l'autorité de la magistrature* » le 22 septembre 2025, c'est un non-événement...
- La situation des divisions CF, de certaines brigades et de la DAJ est inquiétante ? de toute façon ils ont des contraintes de temps et l'on n'y peut rien.
- Les futurs départs des chefs de brigades : on avisera....

Nous reviendrons sur tout ça un peu plus loin, on va commencer par le commencement....

Tome 1 : La délibération



Il était une fois, dans un royaume fort lointain appelé DIRCOFI SEOM, des représentants du personnel qui voulaient défendre le Peuple de leur royaume. Ils s'en allèrent donc de bon matin répondre à la convocation du Roi en son château, forts fâchés de n'avoir point eu à disposition dans les délais impartis les documents leur permettant de tenir leur rôle. Ils exprimèrent alors leurs doléances dans une délibération, rappelant au Roi, pour la deuxième fois cette année, ses obligations légales en matière de fonctionnement des instances. En effet, selon l'article R 254-39 du

Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les documents relatifs aux instances **devaient être envoyés au plus tard 8 jours avant la date de la séance (soit le 22/09 pour un comité le 30/09)**. Le guide de la DGAFP prévoit lui **un délai de 15 jours** sauf urgence sous peine de report des discussions à l'instance suivante. Or, les documents avaient été envoyés le 23/09 à 18h21, **soit hors délai**. Ils demandèrent également au Roi de respecter les dispositions réglementaires quant à la transmission des PV, à la publication des avis sous 1 mois et au délai (2 mois) de réponse écrite à ces derniers.

La délibération fût adoptée à l'unanimité et le Roi « *se trouva fort dépourvu lorsque la bise fut venue, Pas un seul petit morceau de mouche ou de vermisseau... »...*

Ah non zut c'est la mauvaise histoire même si la morale est la même.... Donc reprenons, le Roi se trouva fort dépourvu lorsque les organisations syndicales **décidèrent de reporter les discussions des points de l'ordre du jour à la prochaine session...** Il répondit néanmoins que les retards étaient liés à la situation de la Division Ressources et à la mise en place du nouvel Intranet... Toujours la même rengaine depuis un an en somme... et de toute façon **les informations qui ne sont pas sur ULO sont toujours présentes sur ULYSSE qui reste accessible sauf qu'elles ne sont pas mises à jour depuis...** Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

Cependant les représentants du personnel n'en avaient pas fini...

Tome 2 : Contexte national

Solidaires Finances Publiques et la CGT ont donné lecture de leurs déclarations liminaires portant sur le contexte national, particulièrement les discussions budgétaires à venir. Le Directeur a refusé de répondre sur le sujet du budget arguant que le Gouvernement n'était pas nommé et qu'il fallait attendre les orientations... « *Wait and see* »...

Les organisations syndicales ont également mentionné les conditions de travail dégradées à la DGFIP et mentionné les vagues de suicides (16 suicides et 14 tentatives de suicides depuis le début de l'année).

Le Directeur et Président de la FS, a répondu que les suicides n'avaient aucun lien avec le travail, car les enquêtes n'avaient rien prouvé alors même que la Direction Nationale travaille à des mesures pour enrayer cette vague... Effarant !!
Même la DG n'ose plus évoquer ce sujet de cette façon.

Ce n'est que le début d'une séance « hors sol ».

Tome 3 : Alerte rouge sur le contexte local !



Sur le contexte local, les représentants de Solidaires Finances Publiques ont alerté la Direction sur **la situation des services dans sa direction** notamment les divisions CF, la DAJ et les brigades espérant une bienveillance identique à celle dont bénéficie la Division des ressources humaines. Perdu !
Le Directeur répond que les problématiques de surcharges de travail sont en discussion avec les chefs de service.

Que reste-t-il à discuter quand il a été demandé à une brigade de lancer un programme complet malgré deux absents de longue date ? Pas grand-chose... Comment répartir les tâches au mieux quand il faut rendre plus de 15 dossiers par agents ? Impossible.

Résultat : un troisième agent en maladie et une équipe au bord du « *burn-out* »

Et l'on n'y peut rien !

Sur les objectifs trop importants fixés aux brigades fraude (risque recensé dans le DUERP), les objectifs sont tels qu'ils sont et adaptés...

Et l'on n'y peut rien !

Sur la DAJ qui subit également des absences et doit préparer sa réorganisation qui risque de comprendre la gestion des stocks impossible à apurer avant le 1^{er} avril... Réponse du Directeur : la DAJ a des contraintes de délais, il y a des personnes détachées dans le service. Le transfert du stock est en cours d'étude. La seule piste d'apurement envisagée consiste à faire un copier/coller des 3926 pour les dossiers simples... Les organisations syndicales insistent sur l'état de fatigue des équipes et sur la nécessité de travailler sur la répartition des tâches... Mais...

Et l'on n'y peut rien !

Solidaires alerte également sur la situation catastrophique des divisions CF qui va empirer avec la réorganisation de la DAJ... Réponse : des missions sont aussi transférées. Sauf que... les divisions CF n'ont absolument pas le temps de traiter les contentieux actuellement donc le transfert d'emploi va nécessairement aggraver la situation. Solidaires propose donc une revue des missions et mettre en face les moyens humains alloués à ces mêmes missions. Fin de non-recevoir du Directeur car...

Et l'on n'y peut rien !

Les représentants du personnel demande des informations suite à l'annonce du départ de deux chefs de brigade (la 5^{ème} et la 15^{ème}). Pour la 5^{ème} une fiche de poste sera publiée. Aucune fiche de poste actuellement pour la 15^{ème}. En l'absence de réponse utile, on aura un intérim. Ce sont des postes d'IP, il faut voir si on peut ouvrir à des IDIV. Le Directeur précise également, « *Je favorise la promotion interne mais c'est moi qui gère les effectifs* ».

Le directeur évoque des intérimis comme si on commandait un café mais sait-il ce que cela implique pour les chefs de services chargés des intérimis, pour les agents concernés et pour l'organisation des services ?

Et l'on n'y peut rien !

Conclusion :



Solidaire interroge la direction sur le mouvement d'octobre des inspecteurs stagiaires (pour rappel les IS peuvent candidater à des postes au choix au national entre le 24/09 et le 06/10).

Le nombre de postes proposés par la DIRCOFI SEOM aux IS est de 6 : 3 postes sur Marseille, 1 à Fréjus, 1 à Cannes et 1 à Manosque. Ce sont des postes pour lesquels il n'y a pas eu de demandes de titulaires et dont la vacance est certaine.

Nous rappelons aux directeurs la règle rappelée par la DG pour ce mouvement à savoir que « *dans le respect des règles du recrutement au choix en local, l'attention des directions est appelée sur la nécessité, pour tout poste sur vacance certaine que la direction souhaiterait proposer aux IS, d'avoir publié la fiche au préalable au moins 15 jours aux titulaires du département* ». Les résultats du mouvement de pré-affectation des IS sur les postes au choix en national et en DR/DDFiP, seront publiés le 22 octobre sur Ulysse. Faites vos jeux...**Est-ce que vous allez publier des fiches de postes en local pour les agents titulaires du département au moins 15 jours avant le 23/10 ?**

Le Directeur refuse de reconnaître la règle et de répondre à notre question... En cas de non-respect des règles, Solidaires fera remonter la situation à son bureau national afin que celui-ci interpelle la Direction Générale.

Et la Direction n'y pourra rien !



Les représentants du personnel s'étonnent du refus de remboursement des nuitées pour les agents du 06 en cas de stage sur Marseille. **La Direction explique appliquer le règlement et rembourser uniquement lorsque la personne est contrainte de partir ou de rentrer entre minuit et 5 h...** Notez donc bien que pour avoir droit à la nuitée vous devez partir de chez vous à 4h59 et/ou rentrer à minuit une... Il est vrai qu'en partant à 5 h du matin on est dans des

conditions parfaites pour suivre une formation !

Et l'on n'y peut rien !

Les représentants du personnel s'étonnent de l'impossibilité d'accéder au registre dématérialisé santé et sécurité au travail dans les départements du 06 et du 05 pour la DIRCOFI. Nous n'apparaissions pas dans la liste des services concernés. Basique, simple, simple, basique ! Vous n'avez pas les bases. La Direction répond qu'elle va voir avec les directions locales car...

L'on n'y peut rien !



Solidaires souhaite revenir sur **la présence dans les locaux de la DIRCOFI d'un membre d'une association anti-impôts sur le site de Marseille le 22 septembre**. Le Directeur précise qu'il s'agit d'un contrôle en cours avec une 1^{re} intervention prévue le lendemain.

Les faits et rien que les faits : une personne disant être « sous couvert de la magistrature » (selon les dires des acteurs présents mais pas selon le directeur absent) s'est présentée à la porte du site de Marseille le 22/09 pour remettre un courrier à destination des vérificateurs chargés du contrôle. Le chef de brigade est descendu, a fait entrer la personne dans le bâtiment par le sas « codé » et a fait monter la personne afin de réceptionner le courrier, le hall d'entrée étant encombré. Cette remise de pli s'est faite sans menace ni violence. Une fois accompagné vers la sortie, le courrier a été ouvert, il émane en fait d'une association anti-impôt dont le dirigeant de la société contrôlée pourrait être membre. Les vérificateurs ont appelé le dirigeant pour avoir des explications. Ce dernier a transféré leur appel à leur « conseil », président de l'association en question.

La direction a saisi SJCF qui a répondu que l'association était connue et qu'il y avait des procédures judiciaires en cours. Ce « non incident » (dixit le directeur) est également remonté au SRH qui va statuer sur une éventuelle usurpation d'identité mais rien ne le prouve même pas les dires du chef de service ???

Le Directeur a expliqué avoir ordonné le report de la 1^{ère} intervention et la délocalisation du contrôle (ce qui veut dire que nous allons de nouveau accueillir cette ou ces personnes dans nos locaux).

Solidaires s'insurge de **l'absence d'information immédiate des organisations syndicales par le Directeur sachant que le groupuscule est connu pour filmer ses actions et les mettre sur les réseaux...** Et là s'engage un véritable dialogue de sourd. Selon le directeur, le danger est inexistant puisqu'il n'y a pas eu d'incident et il estime (après s'être auto consulté) avoir pris les mesures nécessaires, en délocalisant le contrôle, en reportant la 1^{ère} intervention et en rappelant aux agents, les consignes de ne pas faire entrer des personnes extérieures dans les locaux. De plus, il avait l'intention de nous en parler en CSAL- FS le 30 septembre ! Et s'il n'y avait pas eu de CSAL FS, il nous en aurait parlé de façon informelle. Et la marmotte, elle met le chocolat dans le papier d'aluminium !

Chez Solidaires on aime bien insister alors on l'a fait en signalant notamment que le Directeur avait attendu le courriel intersyndical du 26, hasard du calendrier, pour changer les codes et en lui demandant si les obligations du contribuable avaient été rappelés dans le courrier de délocalisation... Réponse du Directeur : « *Le courrier a été transmis à SJCF pour validation, je ne veux pas risquer que l'on m'oppose un élément que j'aurai pu mettre dedans* »... **On voit très mal comment un contribuable pourrait nous opposer un rappel de ses obligations et en quoi un tel rappel pourrait nuire à la procédure...**

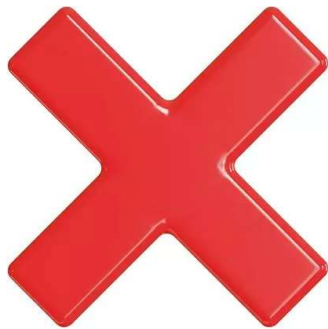
Nous insistons auprès du directeur, de ne pas prendre, ce que nous considérons comme de l'intimidation, à la légère.



Le Directeur nous explique également que des mesures vont être prises afin de connaître l'identité des personnes qui se présenteront à la DIRCOFI pour ce dossier... **Nous avons tout de même rappelé que nous ne pouvons procéder à des vérifications d'identité dans le cadre de nos fonctions.** Espérons que si le contribuable répond que son conseiller s'appelle Casimir, la Direction ne prendra pas cela pour argent comptant... Sinon il est tout de même prévu de prévenir les forces de l'ordre si les membres du groupuscule

débarquent à 10 devant les locaux (dixit le directeur...). Du coup on se demande se qu'il se passera si le contribuable se pointe avec Pollux, Ambroise, Azalée, Flappy et Margotte vu qu'ils ne seront que 6...

Tome 5 : La Protection sociale complémentaire



Solidaires interroge la direction sur la communication à effectuer auprès des agents en arrêt maladie. La Direction nous répond que les adresses personnelles des agents ont été communiquées aux opérateurs qui doivent envoyer des courriers aux concernés... **FAUX !!! ALAN et le Secrétariat Général ont bien précisé que cette démarche revenait aux employeurs (donc soit à la DG, soit aux Directions Locales).** Nous invitons donc la Direction à aller consulter les informations disponibles et à nous tenir informé...

Je suis en congé longue maladie ou congé longue durée, comment vais-je recevoir mon invitation d'affiliation de la part de mon employeur si je n'ai pas accès à mon email professionnel ?

Votre employeur vous contactera par courrier postal.

Information sur la PSC :

- Dans votre situation, votre employeur est responsable de vous envoyer un courrier postal pour vous informer sur la Protection Sociale Complémentaire et la transition vers Alan.

- Pour faciliter votre inscription, nous vous recommandons de vous assurer que votre employeur dispose de votre adresse email personnelle et de l'autoriser à la transmettre à Alan. Cela simplifiera grandement votre parcours d'inscription.

Actions à prévoir :

- Vérifier que votre adresse postale est à jour auprès de votre service RH
- Communiquer votre email personnel si vous souhaitez faciliter les échanges avec Alan

Il semble que les agents en maladie auraient droit à une continuité en matière de prévoyance *via* la MGEFI, à vérifier tout de même et rapidement !



Des permanences vont se dérouler fin octobre/début novembre sur certains sites communiqués par BERCY. Les agents de la DIRCOFI y auront accès mais aucune permanence n'est prévue dans les locaux marseillais de notre Direction.

À voir sur les sites hébergés, mais là aussi pas d'infos.

Tome 6 : Cars

On adorerait que la Direction commande des super cars comme voiture de service, intérieur cuir, sièges chauffants, climatisation bi-zone, tout ça mais c'est pas le sujet désolé...

Sur des considérations plus terre à terre, Solidaires s'interroge sur l'utilisation des véhicules de service à Marseille, puisqu'il arrive qu'ils soient réservés par 2 agents de la direction **empêchant les vérificateurs à qui ils sont prioritairement destinés suite au GT sécurité de les réserver...**

La Direction répond que **c'est le fruit du hasard et que les véhicules sont à disposition de tous**. Nous indiquons qu'il serait opportun de ne pas réserver 2 véhicules sur 3 dorénavant.

Solidaires demande également si le véhicule avec un sabot sur un emplacement réservé à la DIRCOFI pouvait être retirée ... La Direction répond qu'elle verra avec l'hôtel pour la voiture immobilisée mais qu'à sa connaissance le parking n'est jamais plein et qu'il n'y a aucun problème pour se garer...

À l'heure où nous écrivons ce compte rendu, la direction a envoyé un agent constaté que le véhicule était bien là. Après discussion avec l'hôtel, ce dernier indique que personne ne veut venir la chercher !

Tome 7 : The End



On aurait aimé finir ce compte-rendu par la célèbre phrase « *Ils vécutent heureux...* » mais point de *happy end* au royaume de la DIRCOFI SEOM, le Roi refusant le débat...

On notera toutefois une bonne nouvelle, l'allocation de 1945 € de crédit supplémentaire à notre budget FS !